

Séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le jeudi 1^{er} décembre à compter de 11 h 55 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent les conseillers : madame Michèle Massé et messieurs Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale – greffière et madame Micheline Quilès, trésorière.

L'avis de convocation de la présente séance a été transmis à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* pour traiter les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Congédiement de l'employé municipal / dossier RH n° 2016-0005-0516
2. Congédiement de l'employé municipal / dossier RH n° 2016-0005-0588
3. Période de questions
4. Levée de la séance

Résolution 2016-12-372

Fin d'emploi de l'employé municipal / Dossier RH n° 2016-0005-0516

Considérant le rapport de la direction générale sous le numéro de dossier RH 2016-0005-0516, le tout sous réserve des dispositions visant la protection des renseignements personnels prévues à la *Loi sur l'accès à l'information*;

Considérant que l'employé ne rencontre plus les exigences liées au poste d'emploi;

Considérant que l'employé a été informé des attentes de ses supérieurs;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu de mettre fin au lien d'emploi avec l'employé municipal numéro 0005-0516 (qu'il convient de ne pas nommer en raison du caractère public de la résolution mais dont tous les membres du Conseil connaissent l'identité) en date du 1^{er} décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-12-373

Fin d'emploi de l'employé municipal / Dossier RH n° 2016-0005-0588

Considérant le rapport de la direction générale sous le numéro de dossier RH 2016-0005-0588, le tout sous réserve des dispositions visant la protection des renseignements personnels prévues à la *Loi sur l'accès à l'information*;

Considérant que l'employé ne rencontre plus les exigences liées au poste d'emploi;

Considérant que l'employé a été informé des attentes de ses supérieurs;

Séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2016

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et **résolu** de mettre fin au lien d'emploi avec l'employé municipal numéro 0005-0588 (qu'il convient de ne pas nommer en raison du caractère public de la résolution mais dont tous les membres du Conseil connaissent l'identité) en date du 1^{er} décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

Je SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉOLUTIONS SUIVANTES :

2016-12-372, 2016-12-373.

Micheline Quilès
Trésorière